



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FSE

Question écrite n° 70576

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur une récente résolution du conseil régional d'Alsace qui « réclame la création dans les plus brefs délais et dans le cadre du fonds social européen, d'un fonds de soutien et de solidarité européen au profit des entreprises qui connaissent des mutations sociales et industrielles liées aux accords commerciaux internationaux décidés par l'Union européenne ». Il demande en conséquence si un tel projet est à l'étude à Paris ou à Bruxelles et quelle est la position du Gouvernement français par rapport à une telle initiative ; enfin, dans l'affirmative et en cas d'adhésion du Gouvernement à une telle proposition, dans quel délai un tel fonds pourrait voir le jour.

Texte de la réponse

Le Gouvernement attache une grande importance à l'anticipation et à l'accompagnement des restructurations économiques et industrielles auxquelles l'Union européenne est confrontée dans le contexte de la mondialisation économique. C'est un enjeu essentiel pour l'avenir de notre continent qui mobilise pleinement le Gouvernement. La France soutient ainsi depuis le début le projet de fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Ce projet répond à une demande forte et régulièrement formulée par notre pays, notamment par le Président de la République au Conseil européen informel d'Hampton Court d'octobre 2005. À la suite de ce conseil informel et du Conseil européen de Bruxelles de décembre 2005, qui a officiellement acté le principe de la création de ce fonds et en a fixé le montant à hauteur d'un maximum de 500 millions d'euros par an aux termes de l'accord sur les perspectives financières 2007-2013, la commission a présenté en mars 2006 un projet de règlement du Parlement européen et du conseil portant création du fonds d'ajustement à la mondialisation. Aux termes de ce projet de règlement, l'objet de ce fonds sera de contribuer à la reconversion des salariés touchés par des restructurations de grande ampleur générées par l'évolution du commerce mondial. Ce projet de règlement fait depuis l'objet de négociations au conseil et au Parlement européen. La France appuie les efforts de la Présidence finlandaise de l'Union visant à parvenir à un accord d'ici la fin de l'année, afin que le fonds puisse entrer en vigueur dès le 1er janvier 2007.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70576

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7237

Réponse publiée le : 2 janvier 2007, page 82